

Préavis 56-2014 : Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016
Rapport de la COFIN

Monsieur le Président du Conseil,
Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,

La commission des finances s'est réunie le lundi 15 septembre 2014 pour traiter le préavis 56-2014. Pour l'occasion, Madame la Syndique accompagnait Monsieur le municipal des finances Jean-François Clément ainsi que Monsieur le boursier communal Michael Perrin pour la présentation du préavis et les réponses aux différentes questions.

En préambule, il est précisé que l'arrêté d'imposition est à nouveau établi sur deux années au lieu d'une précédemment. Ceci pour des raisons de stabilité de l'impôt d'une part (les contribuables, le boursier et plus généralement l'économie aiment la stabilité), pour éviter des querelles électoralistes d'autre part, puisque les élections communales générales se dérouleront en février 2016.

Une réforme de la fiscalité des entreprises est actuellement discutée au niveau cantonal. Si cette réforme est acceptée, elle impacterait significativement les finances communales dès l'année 2020. Les premières estimations font état de la somme de 3 millions de pertes nettes puisque le tissu économique communal est essentiellement constitué de PME. Les PME devraient voir leur charge fiscale baisser lorsque les multinationales la verraient augmenter.

Au niveau communal, les deux très gros investissements en cours et dans lesquels la Ville de Renens est partenaire – le tram et la gare – demandent de garder inchangé le pourcent de base de l'impôt cantonal (78.5%). Une baisse de l'une ou l'autre des entrées fiscales représenterait une menace sur ces investissements. D'autres projets moins conséquents, mais tout autant importants (tels que les collèges ou le réseau d'égouts), demandent aussi de garder les taux inchangés.

Il est à noter que la Municipalité est unanime sur les conclusions du préavis.

Au vote, les conclusions du préavis 56-2014 sont acceptées à l'unanimité des membres présents (10 oui, aucune abstention ni opposition)



Vincent Keller
président de la COFIN

